



**INSTRUCTION COMMUNE**  
**ÉTOILE D'OR**  
**GUIDE PÉDAGOGIQUE**



**SECTION 10**

**OCOM C409.05 – AGIR À TITRE D'INSTRUCTEUR ADJOINT D'EXERCICE MILITAIRE**

Durée totale :

90 min

**PRÉPARATION**

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-704/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile d'or*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

L'officier de niveau doit communiquer avec l'officier d'instruction pour veiller à ce que les cadets soient jumelés à un instructeur d'exercice militaire de l'étoile verte, rouge ou argent dans le cadre d'une séance d'instruction régulière. Dans le cadre d'une séance d'instruction, l'instructeur et le cadet doivent prévoir deux périodes d'instruction. Le temps que le cadet ne donne pas d'instruction peut être utilisé pour préparer la leçon, pour des séances d'information, pour donner une rétroaction aux cadets ou se procurer du matériel d'instruction, etc.

Un certain nombre de facteurs peuvent exister, selon la taille du corps de cadet, faisant en sorte que tous les cadets de l'étoile d'argent ne soient pas disponibles en même temps pour cet OCOM. Dans de tels cas, il est important de minimiser l'absence du cadet des autres secteurs d'instruction. Par exemple, on peut prévoir que la moitié des cadets participeront à cet OCOM pendant que l'autre moitié participe à l'OCOM C422.03 (Discuter des logiciels de cartographie), puis l'inverse pour la séance d'instruction suivante.

**APPROCHE**

Le stage de perfectionnement a été choisi pour cette leçon parce qu'il permet au cadet d'aider à enseigner une leçon d'exercice militaire dans un environnement sécuritaire et contrôlé. L'expérience du stage de perfectionnement permet au cadet d'appliquer les habiletés qu'il a apprises dans un contexte réaliste. Il réfléchit à l'expérience et reçoit de la rétroaction sur son rendement, ce qui lui donne une formation pour les expériences futures. Avec le stage de perfectionnement, le cadet développe un sens des responsabilités, ce qui aide son développement en tant que chef.

**INTRODUCTION**

**RÉVISION**

S.O.

## **OBJECTIFS**

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir agi à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire.

## **IMPORTANCE**

Il est important pour les cadets agissent à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire parce que cela leur donne l'occasion de pratiquer et d'aider à l'exercice des fonctions d'un instructeur d'exercice militaire dans un environnement sécuritaire durant une séance d'instruction régulière.

**Point d'enseignement 1****Demander aux cadets d'agir à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire pendant le stage de perfectionnement**

Durée : 90 min

Méthode : Stage de perfectionnement

**OBJET**

L'objectif de ce OCOM est d'offrir aux cadets une expérience authentique qui leur permet d'observer et d'aider à l'exercice des fonctions d'un instructeur d'exercice militaire au cours d'une séance de cours régulière. Cette activité est expérientielle de par sa nature afin d'offrir aux cadets l'occasion de travailler avec des instructeurs d'expérience en évaluation pour l'apprentissage plutôt qu'une évaluation de l'apprentissage. Lors du jumelage des cadets avec un instructeur, il faut prendre en considération le bagage de connaissance, la spécialité et la confiance de chaque cadet lorsqu'ils sont devant la classe. Un jumelage adéquat des cadets avec un instructeur permettra d'assurer que l'expérience vécue durant le stage de perfectionnement répond à l'objectif énoncé.

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

Pendant une séance d'instruction les cadets doivent être jumelés avec un instructeur qui enseigne à un groupe de cadets participant à l'OREN 108 (Participer à une cérémonie de revue annuelle), l'OREN 208 (Exécuter l'exercice militaire en tant que membre d'une escouade) ou l'OREN 308 (Diriger une escouade avant un rassemblement).

L'instructeur est responsable de ce qui suit :

1. S'assurer que les cadets sont informés de leurs responsabilités et de leurs tâches avant le début de la leçon.
2. S'assurer que les cadets ont l'occasion d'exécuter quelques-unes ou toutes les tâches qui sont normalement effectuées par l'instructeur telles que :
  - a. **Préparer le matériel d'instruction au besoin.** Le cadet pourrait être appelé à rassembler et à préparer du matériel d'instruction.



L'objectif de cette OCOM devrait être axé sur le développement des techniques d'instruction, en plus d'accroître l'expérience et la confiance des cadets lorsqu'ils sont à l'avant de la classe. L'instructeur devrait développer du matériel d'instruction pour la leçon. Donner des tâches aux cadets telles qu'installer le matériel de présentation et/ ou organiser le matériel d'instruction tel que préparer une carabine pour une leçon d'exercice militaire.

- b. **Aider à enseigner la leçon.** Le cadet pourrait être appelé à donner une démonstration ou enseigner le PE d'une leçon.
  - c. **Superviser les cadets.** Le cadet pourrait avoir à aider à superviser des cadets.
  - d. **Offrir de l'aide au besoin.** Le cadet pourrait être appelé à aider les cadets pour qu'ils développent des compétences en les encadrant ou en démontrant une habileté qui est enseignée.
  - e. **Ranger le matériel d'instruction au besoin.** Une fois la leçon complétée, le cadet pourrait être appelé à ranger et à retourner le matériel d'instruction en sécurité à l'entreposage.
3. Au besoin, donner une rétroaction aux cadets (de l'étoile verte, rouge ou d'argent), en corrigeant toute erreur de contenu ou omission commises par le cadet.
4. Donner une rétroaction aux cadets une fois la séance d'instruction complétée et leur donner l'occasion de poser des questions et d'obtenir une rétroaction supplémentaire.

---

## **CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1**

Le cadet doit agir à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire afin d'obtenir une confirmation de l'apprentissage de ce PE.

---

## **CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON**

Le cadet doit agir à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire afin d'obtenir une confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

---

## **CONCLUSION**

---

### **DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE**

S.O.

### **MÉTHODE D'ÉVALUATION**

S.O.

### **OBSERVATIONS FINALES**

En agissant à titre d'instructeur adjoint d'exercice militaire cela permet au cadet de développer les habiletés nécessaires pour devenir un instructeur d'exercice militaire compétant par l'observation, la pratique d'instruction et la rétroaction d'un instructeur d'exercice militaire expérimenté dans un environnement sécuritaire et contrôlé durant une séance d'instruction régulière.

### **COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR**

Avant cet OCOM, l'officier de niveau doit communiquer avec l'officier d'instruction pour veiller à ce que les cadets soient jumelés à un instructeur d'exercice militaire de l'étoile verte, rouge ou argent dans le cadre d'une séance d'instruction régulière.

Un certain nombre de facteurs peuvent exister, selon la taille du corps de cadets, faisant en sorte que tous les cadets de l'étoile d'argent ne soient pas disponibles en même temps pour cet OCOM. Dans de tels cas, il est important de minimiser l'absence du cadet des autres secteurs d'instruction. Par exemple, on peut prévoir que la moitié des cadets participeront à cet OCOM pendant que l'autre moitié participe à l'OCOM C422.03 (Discuter des logiciels de cartographie), puis l'inverse pour la séance d'instruction suivante.

Pendant cet OCOM, l'instructeur doit :

1. donner une séance d'information aux cadets avant de débiter la leçon;
2. attribuer les tâches aux cadets conformément y compris :
  - a. préparer le matériel d'instruction au besoin;
  - b. aider à enseigner la leçon;
  - c. superviser les cadets;
  - d. fournir de l'aide au besoin; et
  - e. ranger le matériel d'instruction au besoin.

3. surveiller le cadet;
4. donner une rétroaction au cadet à la fin de la leçon.

---

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

---

S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC